

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2012_13_3

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille douze, le vendredi 20 juillet à 16 h 55, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Séance ordinaire Mairie, à, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 22 Juin 2012

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Objet : Déplacement des panneaux à Ravaud

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal que les panneaux d'agglomération indiquant Ravaud, route de la Duchesse, sur la RD 40, doivent être déplacés en raison des travaux d'aménagement de la traverse de Ravaud, selon les points repères ci-dessous :

En direction de Coulgens : à l'entrée EB10 - PR 10+275
à la sortie EB20 - PR 10+265

En direction de la RN10 : à l'entrée EB10 - PR 10+725
à la sortie EB20 - PR 10+700

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte le déplacement des panneaux d'agglomération de Ravaud, selon les points repères ci-dessus.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT